

# TAXE D'APPRENTISSAGE

SOUTENIR LES MÉTIERS DE LA  
NATATION

**CAMPAGNE 2023**



# L'INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES ACTIVITES DE LA NATATION (INFAN)

C'est l'organisme de formation de la Fédération Française de Natation. Il a pour mission de **mettre en œuvre la politique fédérale en matière de formation, en posant comme principe de base que la compétence de l'encadrement est le meilleur investissement pour le présent comme pour l'avenir.**

## UNE OFFRE DE FORMATION A DESTINATION DU RESEAU FEDERAL...

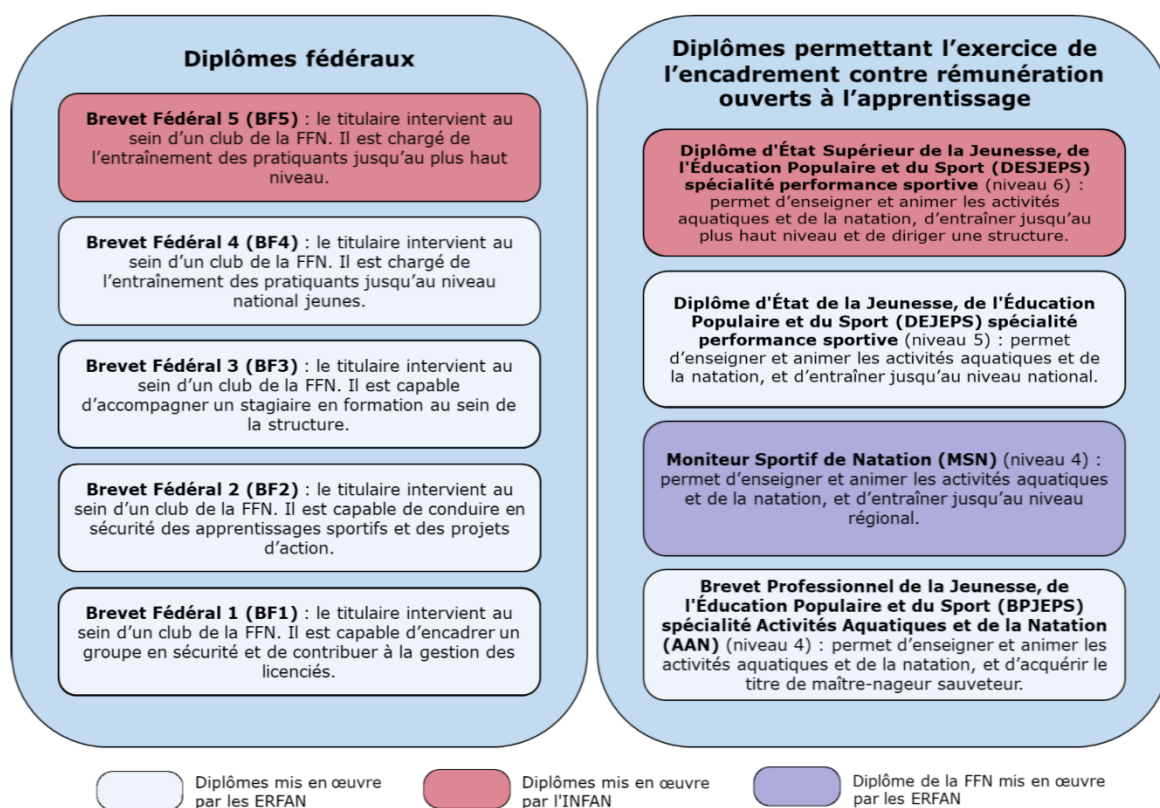
Répartie entre l'INFAN et les Écoles Régionales de Formation des Activités de la Natation (ERFAN), l'offre de formation fédérale a pour objectifs de répondre aux besoins en emploi et en compétences des clubs, à travers notamment la formation d'entraîneurs. Pour ce faire, l'INFAN s'appuie sur le titre à finalité professionnelle qu'elle a créé spécifiquement à cette fin, le Moniteur Sportif de Natation, qui permet d'encadrer des groupes de compétition de niveau régional. Les diplômes d'État du DEJEPS perfectionnement sportif et du DESJEPS spécialité performance sportive répondent également aux besoins d'encadrement aux et de structuration des clubs de natation, comités et ligues. Le détail des prérogatives de chaque diplôme est disponible dans le schéma ci-dessous.



## ... MAIS AUSSI DES COLLECTIVITES ET STRUCTURES PRIVEES

Au-delà des besoins du réseau fédéral, l'offre de formation fédérale s'adresse également aux collectivités et structures privées : le BPJEPS Activités aquatiques et de la natation, qui permet d'obtenir le titre de maître-nageur sauveteur, est proposé dans de nombreuses écoles régionales. L'expertise des intervenants fédéraux garantit la qualité pédagogique de la formation des futurs maîtres-nageurs sauveteurs.

## LES ACTIVITES DE FORMATION EN NATATION





## UN ORGANISME DE FORMATION STRUCTURE

L'INFAN, tête de réseau de l'offre fédérale, a obtenu la **certification Qualiopi** en novembre 2021, pour ses actions de formation et ses actions de formation par apprentissage, consacrant toutes les attentions portées par les services à la formation et au développement des compétences professionnelles.

L'INFAN est également devenu **centre de formation des apprentis** en 2020. Grâce à cet appui du CFA fédéral, les apprentis et employeurs bénéficient du soutien financier lié à ce type de contrat et peuvent mettre œuvre sereinement leurs projets de formation professionnelle.

**Qualiopi**  
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Depuis 2021, ce sont plus de **130 apprentis** qui se sont formés dans toute la France !*

## SOUTENEZ L'ORGANISME DE FORMATION OU L'ACTION DE VOTRE CHOIX

La **taxe d'apprentissage** est due par **toute structure soumise à l'impôt sur le revenu ou les sociétés**, ayant son **siège social en France** et employant **au moins 1 salarié**.

L'assiette de la taxe d'apprentissage est de 0,68% de la masse salariale.

Sur cette assiette :

- 87% sont reversés à l'OPCO pour le financement de l'apprentissage ;
- Le solde de 13% peut être reversé au CFA de votre choix.



**À partir de 2023**, la collecte de ce solde interviendra via la déclaration sociale nominative (DSN) des employeurs en avril 2023 : les sommes collectées par les URSSAF et les MSA seront reversées à la Caisse des Dépôts (CDC).

Après affectation par les entreprises par l'intermédiaire d'une plateforme intitulée SoltéA, la CDC versera les fonds aux organismes/formations habilités à percevoir ce solde.

Cette plateforme vous permettra de choisir à quel organisme de formation (INFAN antenne nationale, ou école régionale de formation) et/ou à quelle action de formation (Moniteur Sportif de Natation, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) vous souhaitez que votre versement soit attribué.

Votre soutien peut également prendre la forme d'un don de matériel informatique à destination des stagiaires ou d'équipements pédagogiques qui seront utilisés lors des formations. La plateforme SoltéA ne gère pas ce type de dons, nous vous invitons donc à prendre contact avec Vincent VACHERAT (coordonnées ci-après).

# VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR L'INFAN ET SON RESEAU D'ECOLES REGIONALES ?

Que ce soit pour la mise en œuvre des formations des futurs entraîneurs ou des futurs maîtres-nageurs sauveteurs, il vous suffit de scanner ce QR Code et l'INFAN reviendra vers vous pour vous accompagner dans la démarche :



## CONTACT

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à solliciter Vincent VACHERAT, responsable du CFA :  
**01.70.48.45.21 / [vincent.vacherat@ffnatation.fr](mailto:vincent.vacherat@ffnatation.fr)**

## LA FFN REMERCIE LES ENTREPRISES QUI ONT SOUTENU L'INFAN EN 2022 !



INFAN - FFN

104, rue Martre 92110 CLICHY  
[infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr) 01 70 48 45 24